agenzia fides
Organo di informazione delle Pontificie Opere Missionarie
http://www.fides.org
Fondata nel 1927

ASIE/IRAQ - Projet pilote portant sur l'enseignement du syriaque et de la religion chrétienne dans 152 écoles

Bagdad (Agence Fides) – Le Ministre de l'instruction irakien a disposé que le syriaque et l'enseignement de la religion chrétienne seront introduits dans les programmes de 152 écoles publiques des provinces de Bagdad, Ninive et Kirkuk. Le but affiché de cette mesure est de contribuer à préserver la langue maternelle de toutes les communautés confessionnelles chrétiennes autochtones encore présentes dans le pays, marquées au cours de ces dernières années par une réduction drastique de leur nombre à cause de l'envolée des flux migratoires enregistrée après la chute du régime baathiste. Les 152 écoles concernées ont été sélectionnées dans les zones du pays où la concentration de baptisés est la plus importante. Selon les données fournies aux moyens de communication par Emad Salem Jeju – Directeur pour l'étude du syriaque – les écoles impliquées dans le projet sont fréquentées par plus de 20.000 élèves. Ce même Emad Salem Jeju a confirmé que l'Assemblée des Evêques catholiques en Irak préparera d'ici l'an prochain de nouvelles lignes directrices en vue de l'enseignement scolaire de la religion chrétienne.
Les chrétiens en Irak appartiennent à 14 dénominations confessionnelles. Dans certaines des classes impliquées dans le projet, toutes les matières – et non pas seulement le cours de syriaque et celui d'éducation religieuse – sont enseignées en langue syriaque.
En Irak, depuis août 2011, a été instituée la Direction générale d'Art et Culture syriaque. Depuis lors, les initiatives visant à favoriser la reprise de l'usage de la langue syriaque ont vu leur nombre augmenter. Au Kurdistan, les politiques de soutien au syriaque avaient déjà été inaugurées dans les années 1990.
Récemment, le Parlement irakien a reconnu également le syriaque et l'arménien au nombre des langues officielles du pays, tout comme le langage parlé par les turkmènes. La loi sur les langues officielles a été approuvée par la Chambre des Représentants mardi 7 janvier et constitue le point d'arrivée de dix ans d'efforts et de mobilisations afin de faire reconnaître au niveau législatif un principe déjà affirmé dans la Constitution, qui le garantit en tant qu'expression de l'égalité des droits exercés par tous les citoyens irakiens. De fait, jusqu'alors, les seules langues reconnues comme officielles dans l'administration étaient l'arabe et le kurde.
Les initiatives qui favorisent l'usage courrant de la langue syriaque ont été accueillies avec satisfaction par les groupes militants les plus engagés dans la défense identitaire des populations assyriennes, chaldéennes et syriaques tels que l'Assyrian Democratic Movement. Dans le même temps, il faut tenir compte du fait que, pour une grande partie des familles chrétiennes, le syriaque n'est plus parlé couramment. C'est pourquoi de nombreux parents chrétiens ont manifesté une certaine réticence à inscrire leurs enfants dans les classes où cette langue est utilisée pour l'enseignement de toutes les matières. (GV) (Agence Fides 21/02/2014)

I contenuti del sito sono pubblicati sotto Licenza Creative Common - http://creativecommons.org/licenses/by/3.0/deed.it